Position sur l'alcool
Version courte

Adopté le 22 octobre 2019 par l'Alliance pour la santé en Suisse.
Adopté le 27 novembre 2019 par la Commission Société & Politique à l'intention du CC.
Adopté le 23 janvier 2020 par le Comité central.

Introduction

Cette prise de position est une version courte de la position sur l'alcool adoptée par l'Alliance pour la santé en Suisse. En tant que membre de l'Alliance, la Croix Bleue a joué un rôle majeur dans la rédaction du document et reprend donc la position. La version détaillée est disponible ici.

Position de la Croix-Bleue

En tant que drogue légale et stimulant, l'alcool a un statut particulier parmi les substances psychoactives. Bien que la consommation soit en baisse depuis un certain temps, environ une personne sur cinq en Suisse boit aujourd'hui de l'alcool de manière abusive, et près de 250 000 personnes en sont dépendantes. Les abus et la dépendance causent d'énormes souffrances sur le plan individuel et collectif ainsi que des dommages et des coûts élevés pour la société et l'économie. Les mesures de prévention sont efficaces, en particulier la prévention comportementale. Par conséquent, la législation devrait placer la protection de la jeunesse et de la santé au-dessus des intérêts économiques et il faudrait obtenir les adaptations législatives suivantes : augmentation du prix, restriction de l'accès ainsi que restriction concernant la publicité et le sponsoring pour l'alcool.